



EI Anne AUGÉARD

Conseil en Evolution Professionnelle

06 17 09 24 01

Facebook : www.facebook.com/anneaugeardrh

anne.augeard@gmail.com

site : <http://objectifvae-tours.fr/>

Intitulé du module de formation	Accompagnement Collectif de salariés en Validation des Acquis de l'Expérience
Catégorie	RH - développement personnel et professionnel
Durée et organisation	16 à 24 heures sur plusieurs mois dans le respect des dates de jurys Séances en alternance : présentiel (1h30 à 2h) en individuel, ateliers collectifs (1h30 à 2h) et travail à distance (lectures, annotations) Possibilité d'adapter les séances en durée et contenu, notamment au regard de problématiques éventuelles liées à un handicap
Date et Lieu	Entrées et sorties permanentes - Dates d'entretiens fixées avec les candidats et leur employeur sur temps de travail ou hors temps de travail Séances en visio (Skype ou Zoom) ou dans les locaux de l'entreprise
Tarif et financements	1800 € (fonds mutualisés) pour 24 heures Financements : plan de développement des compétences, autres dispositifs temporaires
Modalités et délais d'accès	Financement entreprise : consentement du salarié, convention tripartite avec délai de rétractation de 10 jours – délai de 2 semaines à 2 mois Dispositifs temporaires : selon leurs cadres réglementaires – maximum 2 mois
Objectifs	L'objectif principal est d'apporter une aide méthodologique au candidat VAE. Les sous-objectifs sont : <ul style="list-style-type: none">• Faciliter le travail demandé au candidat VAE notamment en aidant sa compréhension de la démarche et du référentiel de la certification visée• Aider à prendre conscience de ses acquis de l'expérience et à discerner les situations professionnelles significatives au regard du référentiel d'activités• Conseiller dans la formalisation des récits de situation sans intervenir directement et sans jugement• Aider à l'identification des éléments de preuve démontrant l'authenticité et la nature des expériences• Préparer à l'entretien avec le jury et à la mise en situation• Apporter un conseil en cas de validation partielle de certains blocs de compétences
Contenu	Choix des activités significatives : description, contexte Assimilation de la structuration du dossier de validation Mise en œuvre de la technique d'explicitation sur un exemple Rédaction des situations de travail par le candidat Conseils de réécriture, développement, structuration des écrits Rapprochement permanent avec le référentiel de la certification Préparation à l'entretien avec le jury Conseils en cas de validation partielle / Les modules validés par le jury (cas de VAE partielle) sont valides à vie.
Méthodes pédagogiques	Animations d'ateliers pour la passation des consignes et des conseils ainsi que l'échange entre salariés Entretiens semi-directifs par les techniques d'explicitation - assistance téléphonique et pédagogique Supports : référentiel d'activités et de compétences, référentiel de certification, fiche RNCP, dossier de validation, tableaux spécifiques activités-emplois-compétences
Publics concernés	Salariés du privé et agents du public
Prérequis	Tout candidat à la VAE doit pouvoir justifier de 1607 heures minimum (emploi salarié, non salarié, bénévolat) pendant lesquelles il a exercé les activités du diplôme visé. Toutes les certifications inscrites au RNCP sont éligibles à la VAE. L'accompagnement ne peut débuter avant la prononciation de la recevabilité par le certificateur. Le candidat VAE doit fournir le courrier de recevabilité et, pour les diplômes gérés par le rectorat d'académie, l'étude personnalisée adossée à ce dossier.

	Une recevabilité favorable n'est pas gage de validation totale. L'accompagnatrice se réserve le droit de ne pas accompagner un candidat ayant reçu sa recevabilité si elle estime que la démarche n'est pas bien intégrée (temps de travail personnel important) ou que la certification visée est peu en adéquation avec les activités exprimées en entretien préalable. Le candidat doit se renseigner sur les autres frais potentiellement à sa charge : recevabilité, dépôt de dossier, jury et frais annexes d'hébergement et restauration. Une aide pourra lui être apportée sur ce point.
Validation	Remise d'un certificat de réalisation individuel
Évaluation	Questionnaire de satisfaction portant sur la méthodologie utilisée et les conditions d'accueil Questionnaire de satisfaction et rencontre avec l'employeur
Déontologie	Bienveillance – écoute inconditionnelle – confidentialité - neutralité- recueil du consentement

Le site officiel de la VAE est www.vae.gouv.fr.

Les étapes de la démarche globale sont les suivantes :

CHOIX DE LA CERTIFICATION pertinence, faisabilité, démarches, calendrier - Gratuit	Les Points Information Conseil en VAE peuvent vous y aider ; moi-même conseillère depuis 2003, je suis à même de réaliser avec vous cette étape
RECEVABILITÉ instruction du livret, 1 choix des justificatifs – Gratuit	Je peux vous accompagner dans l'écriture du Cerfa et dans le choix des pièces justificatives à y joindre
DOSSIER DE VAE choix des activités à décrire, description fine et convaincante, choix des preuves à joindre	L'accompagnement méthodologique décrit plus haut porte principalement sur cette étape de la démarche. Je vous aiderai à rédiger de manière précise et illustrée, je vous alerterai sur les compétences à enrichir. L'idée est de montrer très explicitement ce que vous faites et qui est en lien avec le référentiel du diplôme visé
ENTRETIEN AVEC LE JURY consignes / simulation	Quelques séances de l'accompagnement vont être consacrées à la préparation à cette étape : attentes du jury, déroulement de l'entretien, contenus à présenter, questions à anticiper. Pour cette étape, je vous propose de vivre une simulation d'entretien avec une consœur en visio
ENTRETIEN POST- JURY Gratuit	Une fois la décision du jury rendue, je pourrai vous conseiller dans le cadre d'une validation partielle ou d'un refus